Le Devoir

Montréal

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 mai 2009, a adopté le règlement suivant :

RCG 09-015 **Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer les travaux visant la fermeture de la chaussée sud du chemin Remembrance et le réaménagement de l'échangeur Côte-des-Neiges–Remembrance**

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 22 juin 2009. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 29 juin 2009

Le greffier de la Ville,
M^{e} Yves Saindon

Le Devoir